

## **Refuser d'être complice du fichage des élèves**

En refusant de remplir base-élève, les enseignants du primaire ont su s'opposer efficacement au fichage numérique de leurs élèves... jusqu'à son retour à travers le Livret Scolaire Unique. Dans le secondaire, le recueil de données sensibles concernant les élèves n'a jamais cessé et le LSU n'est qu'une pierre de plus à un édifice dont il est difficile de savoir ce qu'il cache réellement. Derrière l'Identifiant National Élève s'amassent des informations recueillies par l'Éducation Nationale parfois sans rapport avec les résultats scolaires et toutes disponibles pour des « partenaires » plus ou moins éloignés du service public d'éducation.

L'EN impose de plus en plus à ses personnels l'utilisation de divers outils numériques pour la gestion des élèves. Les enseignants, CPE, PsyEN doivent connaître et pouvoir contrôler la manière dont les informations qu'ils saisissent dans ces divers logiciels sont archivées. Ils doivent savoir qui a accès à ces archives et comment elles sont utilisées par l'administration. Le fonctionnement doit être transparent.

Les familles doivent avoir un droit de regard sur ce qui est saisi concernant leurs enfants, doivent connaître et pouvoir utiliser leur droit à faire effacer ou ne pas donner certaines informations, en particulier lorsqu'elles ne sont pas pertinentes pour la scolarité.

Les élèves ont le droit à l'oubli et le fichier lié à leur INE ne doit contenir que les informations concernant les qualifications qu'ils ont acquises au cours de leur scolarité.